

pes et les plus habiles généraux que possèdent le Sud; ses dangers iront donc en augmentant; mais le général Grant effectuera sans doute une puissante diversion en sa faveur; il continue à masser toutes ses forces disponibles sur l'extrême gauche de son armée et s'apprête à faire un nouvel effort pour s'emparer du chemin de fer de Danville. On suppose qu'une grande bataille aurait déjà eu lieu dans le voisinage de Hatcher's Run, si le mauvais temps n'eût entravé les opérations militaires.

L'état des recettes des chemins français pour 1864, comparé à celui de 1863 vient d'être publié. La longueur totale des lignes exploitées à la fin de 1863 était de 12,925 kilomètres. Tandis qu'elle n'était que de 12,017 au 31 décembre 1863. Dans les chiffres de l'année 1864, le Paris-Lyon Méditerranée entre pour 2,008; Orléans pour 1,762; le Nord pour 1,053; le Midi pour 797. Les sections ouvertes pendant l'année 1864 ont une étendue de 1,008 kilomètres ainsi réparties: Orléans 322 kilomètres, Paris-Lyon-Méditerranée 280; Ouest, 138; Est, 180; Midi, 82. Les recettes totales des chemins de fer pour 1864 ont été de 523 millions 260-833 fr., elles ne s'élevaient qu'à 497,450,072 fr. la différence en plus pour 1864 est de 25,801,761 francs.

Voici l'indication des lignes concédées en 1864, soit aux anciennes compagnies soit à des compagnies nouvelles: lignes d'Orléans à celle du Bourbonnais par Gien; de Champagne à la ligne de Dole; de Carcassonne à Quillau; de Castres à Albi et Mazamet; de Langon à Bazas; embranchement de Pierrefitte à Luzarches; de Valenciennes à Peruwet, par Condé; chemin de fer d'Arras à Etaples, par Kestlin et Montreuil; d'Orléans à Châlons-sur-Saône (ligne de grande ceinture); de Valenciennes à Lille; de Montmorency à Enghien.

Le Courrier du Dimanche vient de recevoir, de nouveau, un premier avertissement. L'article averti est une causerie de M. Alfred Assolant, qui a passé dans le dert et numéro du Courrier.

Voici le texte de cet avertissement:

« Le ministre de l'intérieur, Vu le numéro du Courrier du Dimanche, du 12 mars, lequel contient à la page, sous l'intitulé: TOUT VA BIEN, un article signé: Alfred Assolant, commençant par ces mots: « Il a été trouvé avant-hier, » et finissant par ceux-ci: « Vive l'Empereur! »

Considérant que l'auteur de l'article dénigre et tourne en ridicule la politique et la conduite du gouvernement de l'Empereur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans le but évident d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement;

Vu l'article 32 du décret organique sur la presse du 17 février 1852.

Arrête:

Art. 1^{er}. — Un premier avertissement est donné au journal le Courrier du Dimanche dans la personne de M. Alfred Assolant, signataire de l'article, et dans celle de M. Villetard, gérant du journal.

Art. 2. — Le préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

P. BOUDET.

Paris, le 17 mars 1865.

L'Indépendant de l'Ouest a reçu le même avertissement pour le même article.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Londres, 20 mars

Le Daily-News annonce que sir Rutherford Alcock sera très probablement nommé ambassadeur d'Angleterre à Pékin, en remplacement de M. Bruce.

Southampton, 20 mars.

Des avis de Rio Janeiro du 14 février portent que le vicomte Camamu a été nommé ministre de la guerre en remplacement de M. Beaurepaire Rohan.

Le blocus de Montevideo avait été déclaré le 10. On avait donné sept jours aux habitants pour quitter la ville. Les hostilités ont commencé le 9. Le port de Bucco a été offert par Flores aux résidents étrangers.

Vienne, le 19 mars.

Un télégramme de Mexico, envoyé par l'Empereur Maximilien et apporté par le paquebot de Saint-Nazaire, annonce que les volontaires autrichiens, à peine arrivés dans le pays, ont remporté un succès des plus brillants.

Saint-Petersbourg, 20 mars.

En réponse à un article de la Gazette de Moscou demandant que la Russie pût suivre non en Asie, mais dans les provinces du Sud-Ouest, sa mission civilisatrice, le Journal de Saint-Petersbourg dit aujourd'hui:

« Les derniers événements de l'Asie centrale n'ont pas eu pour but d'étendre le territoire de l'Empire, mais d'en fixer l'étendue par l'acquisition d'une ligne non interrompue de frontières, et de nouer des relations avec des peuplades qui savent apprécier les bienfaits d'un commerce pacifique et ne se livrent pas au pillage. »

Turin, 20 mars..

Le roi est arrivé à Turin. Il a reçu aujourd'hui les ministres.

Par suite de la diminution du brigandage dans les provinces méridionales, la division militaire de Benevent a été supprimée.

La majorité de la commission chargée d'examiner la question d'un bilan provisoire est favorable au projet ministériel.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le numéro 8 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord contient:

I. — Un avis informant que la Commission chargée de l'examen des candidats aux bourses impériales et communales, dans les Lycées et Collèges, se réunira à la Préfecture, le jeudi 6 avril, à huit heures et demie du matin, pour la première session de l'année 1865. La liste d'inscription sera ouverte à la Préfecture (Bureau de l'Instruction publique), du 15 au 30 mars.

Le programme des matières sur lesquelles les candidats seront interrogés et l'indication des pièces à produire seront remis aux familles qui en feront la demande.

II. — Une circulaire concernant les établissements charitables.

III. — Un avis concernant les sociétés de secours mutuels.

IV. — Un avis portant que les électeurs du canton de Bailleul-Nord-Est sont convoqués à l'effet d'élire un membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, en remplacement de M. Plouvier, décédé.

V. — Un arrêté portant que les électeurs du canton de Bailleul-Sud-Ouest sont convoqués à l'effet d'élire un membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck en remplacement de M. Stoppelgast, décédé.

VI. — Un avis du ministère de la guerre concernant la remonte générale.

VII. — La circulaire suivante sur les établissements dangereux, incommodes ou insalubres.

Lille, le 13 mars 1865.

Messieurs, je reçois fréquemment des plaintes sur l'exécution des mesures de précaution prescrites dans l'intérêt de la salubrité et de la sûreté publiques par les arrêtés d'autorisation des établissements dangereux, incommodes ou insalubres.

Ces plaintes montrent que la surveillance locale si nécessaire dans cette partie de l'administration, fait souvent et presque partout défaut.

Dans ce pays de grande industrie, les établissements industriels régis par le décret spécial du 15 octobre 1810 se multiplient de plus en plus. L'autorité administrative intéressée au progrès du travail et à tout ce qui peut contribuer à la prospérité publique, ne peut que seconder à cet égard les efforts de l'activité individuelle, mais elle doit, en même temps, prescrire toutes les mesures propres à préserver les populations des inconvénients souvent sérieux inhérents à ces sortes d'établissements, à leur voisinage dangereux ou incommode pour les tiers.

Or, lorsqu'après avoir fait procéder à des enquêtes sur les demandes en autorisation d'usines, après avoir recueilli les avis des autorités locales et ceux si attentifs et si compétents des conseils d'hygiène qui la secondent, l'administration a rendu sa décision en prescrivant les conditions à observer, elle a fait tout ce qu'il était de son devoir de faire. C'est à vous alors, Messieurs les Maires, qui habitez sur les lieux, qu'il appartient de tenir la main à l'exécution de ses arrêtés. La loi et l'intérêt des administrés vous y obligent et il importe que vous accomplissiez scrupuleusement ce devoir; il ne faut pas que dans la crainte de toucher aux intérêts d'un seul, vous laissiez en souffrance ceux de la majorité des habitants.

On désire, on demande de la décentralisation administrative, on a raison, et personne ne tient plus que moi à la voir s'étendre à toutes les limites du possible, mais c'est à la condition qu'on en use, à la condition que Messieurs les Maires exercent sur place le pouvoir vigilant, actif et protecteur qui leur est confié pour le bien de tous. C'est là, Messieurs, ce que je vous demande en toutes choses, et notamment aujourd'hui, en ce qui concerne les établissements incommodes ou insalubres, existant dans vos communes respectives. Il s'agit de surveiller l'accomplissement des conditions prescrites par les arrêtés d'autorisation, de poursuivre les contraventions par voie de procès-verbaux devant les tribunaux de simple police, et de me rendre compte des faits lorsque des circonstances particulières peuvent nécessiter l'adoption de nouvelles mesures.

Vous rendrez service aux industriels eux-mêmes en tenant la main aux conditions qu'ils ont à remplir, en leur épargnant ainsi par la vigilance, qui est pour vous un devoir, les contestations et conséquences fâcheuses qui résultent trop souvent pour eux de pareils écarts.

Je crois pouvoir compter sur vos soins attentifs à ce sujet.

Agréés, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Nord,
VALLON.

L'intérêt des bons du trésor à partir du 20 mars est fixé à 2 1/2, 3 et 3 1/2.

Les compagnies des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est et du Nord ont l'honneur de prévenir le public qu'elles viennent de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure le tarif commun reproduit ci-dessous.

Tarif commun pour le transport à petite vitesse des cotons bruts, parcours de Marseille à Tourcoing (Via-Gray), distance de 1,118 kilomètres; prix par 1,000 kilogrammes de gare en gare, y compris les frais de chargement, de déchargement et de gare tant au départ et à l'arrivée qu'aux points de jonction des diverses lignes, 65 fr.

Nota. Les cotons bruts qui se trouvent dans les conditions déterminées au présent tarif commun et qui sont remis à ou pour une gare non déterminée audit tarif, mais comprise entre les deux gares dénommées, jouiront du prix ci-dessus si ce prix est plus avantageux pour les expéditeurs que celui des tarifs généraux ou spéciaux de chaque compagnie.

Nous lisons dans l'Observateur d'Avesnes:

« La nouvelle d'un crime atroce, qui rabaisse l'humanité au niveau de la bête fauve, est arrivée cette nuit à Avesnes.

Cinq personnes appartenant à la même famille, ont été assassinées vendredi soir à Favril, commune distante de Landrecies de moins d'une lieue; une autre est dangereusement blessée. Cet horrible événement a dû se passer vers six heures du soir, avant la chute du jour et au centre même du village.

Voici la liste douloureuse des victimes: Largillière (Martial), âgé de 45 ans, cultivateur; Bibianne, 10 ans, et Isidore, 15 ans, ses fils; Désirée Largillière, sœur de Martial, 43 ans, et sa fille Léopoldine, 17 ans.

La seule personne de la famille survivant à ce drame odieux est la femme Largillière (Zélie Lebon), âgée de 46 ans, mais son état n'a point encore permis de recevoir sa déposition.

M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction près le tribunal d'Avesnes, accompagnés de M. le docteur Lubin, sont en ce moment sur le lieu du crime.

Les recherches les plus actives sont faites pour arriver à en découvrir l'auteur, jusqu'à présent inconnu; la justice a pu seulement constater qu'aucun vol n'avait été commis dans la maison.

Voici d'autres détails que nous trouvons dans un journal:

Vendredi soir, plusieurs charbonniers ont pénétré de force chez les époux Largillière, prétendant avoir du café. Largillière leur adressa quelques observations auxquelles les charbonniers répondirent par des coups d'un instrument contondant.

La femme Largillière et ses deux demoiselles volèrent au secours du père de famille, mais elles tombèrent pour ne plus se relever. Les cris poussés par les victimes attirèrent la sœur de Largillière et sa fille qui accoururent aussitôt. A la vue du spectacle horrible qui frappa leurs yeux, elles essayèrent de fuir, mais les meurtriers ne leur en laissèrent pas le temps. Ils se

ruèrent comme des bêtes fauves sur ces deux pauvres femmes qui furent aussi massacrées.

Après cette scène de cannibales, les assassins ont pris la fuite. Hier matin, les autorités judiciaires d'Avesnes sont descendues sur les lieux. Les coupables sont recherchés activement. La forêt de Mormal dans laquelle ils se sont, croit-on, réfugiés est cernée par les troupes du 61^e formant les garnisons d'Avesnes, Landrecies, etc.

Nous apprenons que M. et M^{lle} Nicolay, les habiles prestidigitateurs, se proposent de donner à Roubaix mardi prochain, une soirée dans le grand salon de l'hôtel-de-ville.

C'est là une bonne fortune pour les amateurs de physique amusante.

Tout nous autorise à penser que M. et M^{lle} Nicolay seront satisfaits de l'accueil du public roubaixien.

M. et M^{lle} Nicolay ont du reste obtenu à Lille un véritable succès. Voici comment s'exprime un journal de cette ville en terminant le compte-rendu d'une de leurs soirées.

« Il n'y a qu'une voix pour reconnaître que M. et M^{lle} Nicolay surpassent toutes les célébrités du genre, les Bosco, les Robert Houdin, etc. par cela même qu'ils exécutent sans avoir besoin de l'attrait au moyen duquel il est facile d'éblouir les spectateurs. »

Un journalier nommé Desmazères a été trouvé pendu hier, dans son domicile, au Cul-du-four.

Cet individu était depuis longtemps déjà atteint d'aliénation mentale.

Un commencement d'incendie a eu lieu aujourd'hui dans la matinée, chez M. Bonami Lernois, négociant, rue Pauvrière. En moins d'une demi-heure, on s'est rendu maître du feu. Les dégâts sont peu importants.

On nous communique la note suivante

SOCIÉTÉ DE SAINT-JOSEPH,

La société chorale de St. Joseph donnera, avec le concours de M. Lepers et de quelques amateurs distingués, un Concert à ses membres honoraires, le dimanche de la mi-Carême, 26 mars, dans la grande salle de la Société, rue de la paix.

En voici le programme:

Première partie.

- 1 La Patrouille, chœur, par la Société Chorale.
- 2 La Mère du Proscrit, par M. Emile Delvinquière.
- 3 Les Enfants d'Edouard, duo par MM. Jules Lefebvre et François Legrand.
- 4 Herculanium, fantaisie pour violoncelle, par M. Hector Desfontaines.
- 5 Famille d'Or, romance, par M. Louis Dubar.
- 6 Naples, duo, par MM. Henri Parent et Henri Beuscart.
- 7 Tout pour le bien, par M. Charles Lepers.
- 8 Chansonnette comique.

Deuxième partie.

- 1 Le Comte Ory, chœur, par la Société chorale.
- 2 Petits Enfants, romance, par M. Henri Beuscart.
- 3 Les Puritains, duo, par MM. Charles Lepers et Louis Dubar.
- 4 La Charité, romance, par M. Désiré Deconinck.

dit-il; je suis par cœur toutes vos chansons; j'ai joué toutes vos comédies; je suis tour à tour M. Paul ou M. Gontier, et la première fois que j'ai vu M^{lle} Laure, elle m'a frappé par sa ressemblance avec M^{lle} Léontine Fay, votre amoureuse. Ainsi je ne suis point un étranger pour vous; vous me devez votre amitié; je la réclame et je la veux. Hier soir, je vous vis entrer dans ce logis, et je vous reconnus du premier coup d'œil; mais ce matin, voyant que personne en cette ville ne savait votre arrivée et que vous aviez passé la nuit dans nos murs, j'ai gardé le silence.

— Et vous avez bien fait, reprit M. Fauvel; mon incognito était une garantie. Ils sont là dedans une douzaine de coquins des deux sexes qui croient tenir M^{lle} de Saint-Géran et sa nièce dans leurs filets. Dieu merci, je sais leurs projets, et j'espère avant peu les déjouer. Voulez-vous être avec moi de moitié dans cette bonne action?

Alors ces deux jeunes gens (il y avait assez peu de différence entre l'âge de celui-ci et de celui-là) s'entendirent à merveille, et le poète remarqua tout de suite à quel point s'était éveillée l'esprit du jeune officier à jouer ses petites comédies. Ils s'occupèrent tout d'abord du don Juan, dont on entendait confusément les paroles, M. Romain était la bête noire de Gustave, qui l'avait traité comme un pleutre en toute occasion, dans le collège, hors du collège.

— Il n'y par de clerc d'huissier qui ne soit plus intelligent que ce Romain, disait-il. Il est insolent et lâche, et si, par hasard, il rencontre un homme intimidé de son bruit, vous mourriez de rire à voir ses

airs de matamore. Or, que la ville entière ait choisi justement ce triste sire pour en faire le mari de la plus belle et de la plus honnête personne de tout le département, voilà ce qui s'appelle une méchanceté sans exemple. Et cependant il cria à haute voix sa victoire; il l'escompta à tous les estaminets du grand chemin; il la raconta à tous les commis voyageurs. Son audace égala au moins sottise; et songer qu'il y a, non loin d'ici, un très-galant homme, appelé maître Urbain, cœur dévoué, qui ose à peine lever les yeux sur cette beauté, livrée à un pareil butor.

JULES JANIN.

La suite au prochain numéro.

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACHAOUT de DELANGRENIER un déjeûner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans chaque ville.

PURGATIF DE DESBRIÈRE.

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur PURGATIF dans les affections chroniques; et pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

VINAIGRE DE TOILETTE COSMACÉTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés légitimes et rafraîchissantes. — Dépôt chez les Parfumeurs. 4425-7115

AFFECTIONS DE POITRINE.

CATARRHES, COQUELUCHE, GRIPPE, ETC. Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de DELANGRENIER sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, grippe, coqueluche, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

MA^{re} DE DENTS. — L'EAU du docteur OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies. 5087-9261

Sirop de Calabre

A LA MENTHE OU AU RHUM, breveté, S. G. D. G.

Nouvelle boisson hygiénique, agréable et économique. Un litre de sirop à la Menthe anglaise suffit pour faire, instantanément et sans aucune préparation, 200 litres de boisson, qui ne coûtent que 2 à 3 centimes le litre. — Prix du litre, 5 fr. Seul représentant pour Roubaix et Tourcoing, M. Detournay-Scrèpet, rue de l'Embranchement, 30, à Roubaix. 5429

DÉCHAUSSEMENT

Ébranlement des dents. Guérison par l'elixir solidifiant: BERTIN, dentiste, 21, rue de la Jussienne, Paris. Flacon 3 fr. et 5 fr. Envoi contre mandat ou timbre poste. 706-8160

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. — Il possède le double avantage d'enlever la douleur de suite et de faire la racine en peu de jours. Emploi facile, sans nul danger. 25,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. A Paris, 18, rue Fontaine-Molière. — Dépôt à Roubaix, chez M. COILLE, Grande-Place, 24. 4437-7205

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 ^{re} levée	7 h mat.	7 h 20 mat.	7 h 30 mat.
2 ^e levée	10 h mat.	10 h 20 mat.	10 h 30 mat.
3 ^e levée	2 h soir.	2 h 20 soir.	2 h 30 soir.
4 ^e levée	6 h 20 soir.	6 h 40 soir.	6 h 50 soir.
5 ^e levée	7 h 50 soir.	8 h 10 soir.	8 h 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 ^{re} levée	7 h 30 mat.	7 h 40 mat.	7 h 50 mat.
2 ^e levée	10 h 30 mat.	10 h 40 mat.	10 h 50 mat.
3 ^e levée	2 h 35 soir.	2 h 40 soir.	2 h 50 soir.
4 ^e levée	6 h 55 soir.	7 h soir.	7 h 10 soir.
5 ^e levée	8 h 25 soir.	8 h 30 soir.	

TUYAUX FERRUGINEUX.

(SYSTÈME CROSSET).

Ces tuyaux, d'une solidité à toute épreuve et dont la surface intérieure, parfaitement lisse, empêche l'adhérence de la saie, écartent tout danger d'incendie.

Un dépôt des TUYAUX FERRUGINEUX est établi pour les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing chez M. DUBOCAGE, rue du Collège, 144, à Roubaix. 5132

A LA MÊME ADRESSE:

Dépôt de ciment romain et ciment Port, land et de Carreaux en ciment.

MM. Willems, rue des Champs, coin de la rue du Chemin de fer, et Meurant, marché aux Poissons, sont les seuls, jusqu'à ce jour qui fournissent aux véritables connaisseurs les HUITRES D'OSTENDE à SEPT FRANCS LE CENT.

Ces huitres proviennent directement de Grand parc d'Ostende dirigé par M. Royon-Hertoghe. Fournissant à Lille les mêmes huitres par barils de 2000, MM. Willems et Meurant peuvent seuls offrir aux consommateurs, et au prix de SIX FRANCS les huitres d'Ostende. Ils pourraient, pour faire taire certains bruits malveillants, produire les certificats d'origine ce que ne feront pas, et pour cause, les marchands d'huitres de Dunkerque.

On peut se procurer aussi chez MM. Willems et Meurant du SAUMON DE HOLLANDE.

Les personnes qui désireraient faire traduire en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.